

Publication du rapport sur la situation des migrants dans le Sud du Maroc

2014-10-20, |nA la suite d'une mission conjointe d'observation d'une semaine dans les villes de Dakhla, Laâyoune et Boujdour en septembre 2014, les associations ALECMA (Association lumière sur l'émigration clandestine au Maghreb), CCSM (Collectif des communautés subsahariennes au Maroc), GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants), et la Mission catholique de Nouadhibou (Mauritanie), ont voulu, à travers ce rapport, documenter la situation des migrants dans la région sud du Maroc qui reste mal connue, et observer l'opération exceptionnelle de régularisation de personnes en situation administrative irrégulière et son déroulement dans le Sud, ainsi que l'impact de la nouvelle politique migratoire dans la région, notamment le respect du moratoire sur les

refoulements.

Le rapport sur la situation des migrants dans le Sud du Maroc tend à mettre l'accent sur le respect du cadre juridique relatif au statut des étrangers, et notamment les questions d'enfermement illégal de migrants dans une ancienne école transformée en centre de détention à Laâyoune et la situation catastrophique de personnes bloquées dans le no man's land entre le Maroc et la Mauritanie.

Ce rapport met aussi en évidence la différence entre la situation personnelle et professionnelle, et l'accès aux droits fondamentaux de migrants dans le Sud et dans les autres régions du Maroc, notamment dans le Nord ou à Rabat. La situation dans le Sud semble favorable, même si elle reste précaire, notamment face à l'impossibilité d'obtenir un titre de séjour alors que la grande majorité remplit les conditions requises par la loi n°02-03 relative au séjour des étrangers au Maroc.

Il aborde également l'existence d'un cimetière où sont enterrés les migrants décédés lors de tentative de traversée vers les îles Canaries et dont les corps, non-identifiés, ont été récupérés en mer ou rejetés sur le rivage. Ce cimetière est laissé à l'abandon et aucune mesure n'est prise pour identifier les corps des disparus et informer les familles.

Enfin, le rapport consacre tout un chapitre à l'opération exceptionnelle de régularisation et apporte des observations faites par les associations lors de la mission de terrain quant à son déroulement. Il semble que la régularisation de

migrants soit aussi compliquée qu'ailleurs au Maroc alors que les requérants sont en mesure d'apporter toutes les preuves nécessaires de la résidence habituelle au Maroc, de l'activité professionnelle, de la vie conjugale, etc. mais ici aussi, l'application stricte des critères donne des résultats faibles en termes de nombre de personnes régularisées depuis janvier 2014.

Les associations concluent ce rapport par une liste de recommandations concrètes en lien avec les observations sur le terrain et analyses, dont une grande partie concerne l'opération de régularisation qui prendra fin a priori le 31 décembre 2014.

Rapport sur la situation des migrants dans le Sud du Maroc